

Itinérance et cohabitation sociale à Montréal

FÉVRIER 2025

Prévention de l'itinérance des personnes im/migrantes à Montréal et amélioration de leur accès aux services : essentiel à la cohabitation sociale

MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR :

Jill Hanley

Professeure titulaire à l'École de travail social de l'Université McGill et directrice scientifique de l'Institut universitaire SHERPA, <https://sherpa-recherche.com/fr/>

Florence Bourdeau

Co-coordonnatrice, ROHMI (Regroupement des organismes en hébergement pour personnes migrantes), <https://www.rohmi.ca/>

Membres du Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance – Groupe de travail sur l'immigration, <https://www.cqpi.ca/>

Prévention de l'itinérance des personnes im/migrantes à Montréal et amélioration de leur accès aux services : essentiel à la cohabitation sociale

Introduction	3
À propos du CQPI-Immigration	4
Enjeux spécifiques à l'itinérance des personnes im/migrantes	5
Catégories d'immigration et leurs enjeux spécifiques en lien avec l'itinérance.....	5
Demandeurs d'asile	6
Travailleurs étrangers temporaires	6
Étudiants internationaux	7
Personnes sans statut	8
Conséquences du statut migratoire précaire pour le risque d'itinérance.....	8
Relation aux services sociaux.....	8
Manque de réseaux familiaux et sociaux pour les aider pendant les moments difficiles.....	9
Défis linguistiques	9
Discrimination systémique	10
La cohabitation entre les Montréalais logés vs les nouveaux arrivants en situation d'itinérance	10
Recommandations afin de prévenir l'itinérance des personnes à statut migratoire précaire et de favoriser la cohabitation sociale.....	11
Actions de la Ville de Montréal	11
Plaidoyer au niveau québécois	11
Références	12

Prévention de l'itinérance des personnes im/migrantes à Montréal et amélioration de leur accès aux services : essentiel à la cohabitation sociale

Introduction

Jusqu'à récemment, les personnes immigrantes ou réfugiées étaient sous-représentées parmi les sans-abri (De la Calzada-Calugay & Hanley, 2024). Les facteurs les ayant poussées et maintenues dans cette situation étaient différents de ceux qui ont influencé les parcours des personnes nées au Canada (Walsh et coll., 2016 ; Hanley et coll., 2019). À noter, depuis plusieurs années, le MIFI et le MSSS finançaient à Montréal des services de prévention de l'itinérance auprès des personnes qui demandent l'asile. Par exemple, les groupes d'accueil des nouveaux arrivants sont financés pour l'aide à la recherche de logement. Le PRAIDA offre quant à lui un hébergement aux demandeurs d'asile récemment arrivés. Ces services auraient pu être améliorés, mais ils ont contribué à ce que les nouveaux arrivants soient moins représentés parmi les itinérants.

Cela dit, le contexte a commencé à changer en 2017, lorsque des changements politiques internationaux, surtout aux États-Unis (premier mandat de Donald Trump), ont entraîné une hausse rapide du nombre de personnes demandant l'asile à Montréal, notamment par la voie du chemin Roxham. Les services existants destinés aux personnes demandant l'asile, avec l'aide du gouvernement provincial, ont accru leurs capacités. Après la pandémie, le gouvernement fédéral a financé des chambres d'hôtel pour pallier le dépassement de capacité au PRAIDA.

Mais ces personnes demandant l'asile étaient les dernières arrivées sur le marché du logement, qui était déjà en crise. Les refuges pour sans-abri ont remarqué une

augmentation de la présence de demandeurs d'asile et d'autres migrants à statut précaire dans leurs établissements.

En même temps, la crise du logement s'est aggravée. Il est maintenant très difficile pour les nouveaux arrivants de trouver un logement de qualité, abordable et de taille adéquate pour leur famille (SCHL, 2019). Le nombre grandissant de nouveaux arrivants se retrouve soit dans les "besoins impérieux"¹ de logement ou carrément sans abri. De plus, les changements apportés aux politiques d'immigration laissent croire que le nombre de personnes ayant un statut migratoire précaire augmentera dans les prochaines années. Cela coïncide avec l'émergence de discours anti-immigration dans le domaine politique, les médias traditionnels et les réseaux sociaux.

Bien que les données précises sur le nombre de personnes immigrantes ou réfugiées sans abri ne soient pas encore accessibles, il est manifeste que ce nombre est en hausse. Étant donné ce contexte difficile pour les nouveaux arrivants, le CQPI-Immigration tient à souligner **l'importance de prendre en compte les réalités de personnes im/migrantes dans les efforts de promouvoir la cohabitation sociale basée sur le respect et les droits.**

À propos du CQPI-Immigration

Le Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI²) a vu le jour en 2021 pour réunir des membres issus des milieux académiques, communautaires et de la fonction publique, dans le but de formuler et de promouvoir des recommandations de politiques publiques et de réformes juridiques en faveur de la prévention de l'itinérance au Québec. Le CQPI est le fruit d'une collaboration entre la Mission Old Brewery et l'Université McGill (DEEP). L'organisation est actuellement financée par la Mission Old Brewery ainsi que par le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH).

Les travaux du CQPI sont structurés autour de groupes de travail, dédiés à des populations à haut risque d'itinérance : les femmes victimes de violence conjugale, les personnes ayant vécu la judiciarisation, les personnes immigrantes et réfugiées, les jeunes, les personnes souffrant d'un trouble de santé mentale. De plus, nous avons

¹ https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=1230313

² <https://www.cqpi.ca/>

créé deux groupes de travail interdisciplinaires sur la prévention des expulsions et le droit au logement. Le CQPI-Immigration inclut des représentants de la communauté (le ROHMI, le TCRI, le RAPSIM, Mission Old Brewery), du secteur public (le PRAIDA, le DRSP-Montréal, le BINAM, le MIFI), ainsi que du milieu académique (l'IU SHERPA, UMcGill, UdeM, UConcordia, INRS).

À NOTER : ce mémoire ne représente pas nécessairement la position formelle des organismes des participants au Groupe de travail

Enjeux spécifiques à l'itinérance des personnes im/migrantes

Les recherches documentent bien les enjeux spécifiques à la précarité du logement chez les personnes immigrantes (De la Calzada-Calugay & Hanley, 2024 ; Milaney et coll., 2020), faisant écho aux observations des organismes et intervenants en première ligne. En revanche, la situation d'itinérance des nouveaux arrivants est beaucoup moins documentée (Samari & Groot, 2023). Ici, nous commençons par une introduction aux statuts migratoires les plus à risque de l'itinérance et leurs enjeux spécifiques, pour ensuite introduire les enjeux généraux partagés à travers différents statuts migratoires.

Catégories d'immigration et leurs enjeux spécifiques en lien avec l'itinérance

Le statut migratoire est une classification juridique définie par les politiques fédérales sur l'immigration. Le statut détermine le droit de séjour sur le territoire et les activités qu'ils ont le droit d'entreprendre pendant qu'ils sont au Canada. Le Québec est responsable des demandes de certificats d'acceptation et de sélection (CAQ, CSQ), qui sont ensuite soumises au gouvernement fédéral pour des évaluations de sécurité et de santé avant l'attribution finale du statut. Les statuts plus humanitaires ou discrétionnaires, par contre, relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral. itaires ou discrétionnaires, cependant, sont sous la responsabilité du fédéral.

Un statut migratoire précaire se définit par sa nature temporaire et son caractère dépendant d'un tiers. Il est reconnu qu'un statut migratoire précaire rend une personne plus vulnérable à la pauvreté, à l'exploitation et, de plus en plus, à l'itinérance.

Demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile (DA) ont demandé la protection du Canada en tant que réfugiés. Ils attendent le résultat de l'étude de leur demande. Parmi les défis particuliers liés à l'itinérance, on compte :

- Ils arrivent souvent au Québec avec peu de ressources et un manque de réseau social. Pour ceux qui viennent d'arriver (10 jours ou moins) et qui n'ont pas d'autres options, ils peuvent bénéficier de l'hébergement offert par le PRAIDA. Une fois qu'ils reçoivent leur premier chèque d'aide sociale (en attendant leur permis de travail), ils sont obligés de quitter l'hébergement pour un logement sur le marché privé. En raison de la crise du logement, le PRAIDA a prolongé leur séjour mais les DA doivent quand même quitter avant 2 mois. Parfois, les DA n'arrivent pas à trouver un logement dans ce délai.
- Depuis la fermeture du chemin Roxham et le resserrement de l'Entente sur les tiers pays sûrs, il y a une augmentation de DA qui attendent plus que 14 jours après leur arrivée au Canada pour soumettre leur demande d'asile (on désigne ces demandes des "demandes internes". Comme l'hébergement du PRAIDA est seulement ouvert aux DA étant arrivés dans les derniers 10 jours, les personnes sont vulnérables à l'itinérance durant leurs premiers 14 jours et risquent de ne pas accéder à de l'information essentielle pour les DA.

Travailleurs étrangers temporaires

Les travailleurs étrangers temporaires (TET) sont au Québec dans le but de travailler pour un employeur spécifique, qui est nommé sur leur permis de travail « fermé ». Les TET à bas salaire en particulier, sont logés par leur employeur, ce qui introduit plusieurs risques en lien avec l'itinérance :

- En cas d'interruption (ex. maladie) ou de rupture (mis-à-pied, démission à cause de mauvaises conditions) du lien de travail, le TET risque de perdre son logement. Une perte d'emploi veut souvent aussi dire un manque total de revenu, étant donné que les TET ont de la difficulté à se qualifier pour le chômage, se voient souvent refusés la compensation CNESST, et sont exclus de l'aide sociale. Leur emploi implique aussi, trop souvent, un isolement social qui les empêche d'avoir de l'information sur leurs droits ou de construire un réseau social hors travail. Lorsqu'ils sont mis dehors de leur logement par leur employeur, les TET sont à risque de l'itinérance.
- Depuis la conclusion de la pandémie de COVID-19, les autorités gouvernementales fédérale et québécoise ont instauré des limites concernant l'obtention d'une prolongation du statut des TET au Québec. Il est donc possible que des milliers de personnes dans cette catégorie se retrouvent sans statut, sans emploi et sans logement au cours de l'année à venir.

Étudiants internationaux

Le permis de séjour des étudiants internationaux dépend de leur inscription dans une institution postsecondaire et de leur succès académique. Après avoir obtenu leur diplôme, ils peuvent obtenir un permis de travail post-diplôme (PTPD), qui est un permis ouvert offrant une grande flexibilité sur le marché du travail et une voie vers la résidence permanente. Leurs risques de l'itinérance incluent :

- Pendant leurs études, les frais de scolarité exorbitants (jusqu'à huit fois plus élevés que pour un étudiant québécois) exercent une pression économique importante sur les étudiants étrangers. Ils risquent de perdre leur statut si (a) ils ne parviennent pas à payer leurs frais de scolarité ou (b) ils travaillent tellement qu'ils n'ont plus le temps de se concentrer sur leurs études. Ces pressions économiques peuvent éventuellement pousser certains étudiants vers l'itinérance durant leurs études (Calder et coll., 2016).
- Depuis la COVID, les gouvernements fédéral et provincial ont introduit des restrictions sur l'éligibilité pour les permis de travail pour les conjoint.e.s des étudiants internationaux, réduisant ainsi la capacité de plusieurs ménages d'étudiants internationaux à couvrir leurs besoins (frais de scolarité, loyer, épicerie) durant les études.

- Des restrictions significatives ont été imposées sur le nombre et les critères des PTPD, ce qui signifie que de nombreux milliers d'étudiants internationaux actuels risquent de se retrouver sans statut après leurs études et potentiellement sans PTPD à l'avenir.

Personnes sans statut

La plupart des personnes sans statut au Canada (environ 90 %) sont entrées dans le pays par le biais de programmes d'immigration considérés comme « précaire » : demandeurs d'asile, étudiants internationaux, TET et visiteurs. S'ils ne peuvent pas conserver leur statut pour diverses raisons (manque d'argent pour les procédures de renouvellement, échec scolaire, refus de la demande d'asile), mais qu'ils estiment que ce n'est pas viable de retourner dans leur pays d'origine (par exemple, violence ou oppression, dénuement économique), ils décident de rester au Canada sans statut dans l'espoir de régulariser leur statut plus tard. Leurs risques d'itinérance incluent :

- Exclues de presque la totalité des protections sociales, et à risque de détention et déportation si croisées par les forces de l'ordre, les personnes sans-statut sont à risque de l'exploitation, incluant par les propriétaires de logement (Walsh et al., 2016).
- Leur situation, qui ne leur permet pas d'obtenir un permis de travail ou l'accès à une sécurité du revenu, les rend très vulnérables à la pauvreté.

Conséquences du statut migratoire précaire pour le risque d'itinérance

Les personnes ayant un statut migratoire précaire font face à divers obstacles qui les empêchent de bénéficier de nombreuses mesures de protection contre l'itinérance.

Relation aux services sociaux

- Les personnes à statut migratoire précaire sont exclues de plusieurs services sociaux. Selon le statut exact, les personnes migrantes peuvent vivre des barrières d'éligibilités à, entre autres :

- L'assurance maladie et ainsi aux soins de santé
- La sécurité de revenu (assistance sociale et autres)
- Les cours de francisation
- Les mesures de recherche d'emploi et d'employabilité
- Les mesures liées au logement (Allocation-logement, Supplément au loyer)
- En plus de ces barrières d'éligibilité et d'accès, les nouveaux arrivants méconnaissent souvent les systèmes publics et communautaires.

Manque de réseaux familiaux et sociaux pour les aider pendant les moments difficiles.

- Plusieurs nouveaux arrivants, mais particulièrement les migrants à statut précaire, n'ont pas de famille ni d'amis sur qui compter lorsqu'ils font face à l'insécurité de logement (Forchuk et coll., 2022). Ces réseaux sont cruciaux pour la recherche de logement chez les nouveaux arrivants.
- La crise du logement peut aussi vouloir dire que les membres de leurs réseaux sociaux vivent eux-mêmes une situation de précarité du logement (ex. : logement déjà surpeuplé) et qu'ils ne sont pas en mesure de les héberger temporairement (Hanley et coll., 2019).

Défis linguistiques

- Les nouveaux arrivants ne sont pas toujours en mesure de parler le français à un niveau suffisant pour naviguer de manière autonome dans les services publics et communautaires, le marché du travail ou le marché du logement.
- En effet, un statut migratoire instable, y compris en ce qui a trait à leurs activités connexes, telles que l'emploi à temps plein ou les études, peut entraîner des obstacles à l'admissibilité ou à l'inscription aux cours de français. Il existe actuellement aussi de longues listes d'attente pour les cours de francisation.
- La Loi 96 oblige presque tous les services publics (à part ceux sous la responsabilité du MSSS et, potentiellement, en lien avec l'éducation des enfants) d'être offerts exclusivement en français aux personnes présentes au Québec depuis plus de 6 mois. Pour les nouveaux arrivants qui n'ont pas encore maîtrisé le français au cours de leurs 6 premiers mois, cela représente une barrière d'accès importante (Butler et al., 2021).

Discrimination systémique

Les nouveaux arrivants, et particulièrement les migrants à statut précaire, sont majoritairement racisés au Québec. Le racisme systémique, largement documenté sur le marché du travail, le marché du logement, dans le système de santé et des services sociaux, crée également un risque d'itinérance chez les immigrants, notamment ceux qui ont de la difficulté à se loger en raison de ces discriminations raciales (Mensah & Tucker-Simmons, 2021 ; Silvius, 2020). Sur le marché du logement, les nouveaux arrivants font état de discrimination en raison de : accent; statut migratoire, de la taille de leur famille et de leurs revenus (Polillo & Sylvestre, 2021).

La cohabitation entre les Montréalais logés vs les nouveaux arrivants en situation d'itinérance

Depuis 2017, les intervenants en itinérance, en immigration et en santé et services sociaux constatent une augmentation du nombre de personnes à statut migratoire précaire dans des conditions de logement précaires et d'itinérance. Cette tendance est certainement visible pour les membres du public et les résidents des quartiers où se concentrent les personnes itinérantes.

Les personnes itinérantes im/migrantes peuvent être particulièrement visibles en espaces publics, en raison de, entre autres :

- Être racisées
- Parler des langues autres que le français ou l'anglais (ou parler le français ou l'anglais avec un accent international)
- S'habiller d'une manière différente de la norme au Québec

Face au durcissement des politiques d'immigration et à la hausse de l'opinion publique défavorable envers les im/migrants, nous pensons qu'il y a un risque de dégradation des relations entre les Montréalais établis et les nouveaux arrivants. Les personnes migrantes itinérantes risquent de devenir des boucs émissaires en raison de leur visibilité accrue dans l'espace public. Déjà, certains politiciens et médias blâment les migrants à statut précaire pour la crise du logement, la fragilisation du système de santé, le chômage. Il serait important d'agir de façon proactive afin de contrer ces

mythes et de protéger ces membres vulnérables de notre communauté (St Arnault & Merali, 2019).

Recommandations afin de prévenir l'itinérance des personnes à statut migratoire précaire et de favoriser la cohabitation sociale

Les recommandations présentées dans ce document font écho aux discussions qui ont lieu autour du CQPI-Immigration depuis quelques années, de même qu'aux publications d'autres acteurs, comme le Comité de coordination du Plan concerté montréalais en itinérance (SRI, 2024), ÉRIQA et Médecins du monde (Côté-Boucher et coll., 2024).

Actions de la Ville de Montréal

- Former et outiller les intervenants en itinérance et en droit du logement, que ce soit les employés de la Ville ou les intervenants communautaires, sur les enjeux spécifiques des personnes à statut précaire et leur éligibilité aux services.
- Financer la documentation de l'incidence et de la réalité des personnes im/migrantes en situation d'itinérance.
- Financement du logement de transition pour les migrants à statut précaire, incluant pour les familles

Plaidoyer au niveau québécois

- Élargissement des critères d'admissibilité à l'hébergement PRAIDA.
- Éligibilité des migrants à statut précaire à l'Allocation-logement et au Programme du supplément au loyer (PSL) dès leur arrivée au Québec.
- Fonds pour des logements de transition pour les migrants à statut précaire, incluant pour les familles
- Prévenir le risque d'itinérance chez les personnes à statut migratoire précaire en mettant en œuvre des politiques migratoires responsables et durables qui garantissent les droits fondamentaux.

Références

Butler, P. V., Cleveland, J., Hanley, J., Papazian-Zohrabian, G., & Rousseau, C. (2021). *La langue de communication entre les individus et l'État au Québec: les atteintes aux droits sociaux, sanitaires et*

économiques dans le projet de loi 96. IU SHERPA.

Itinérance et cohabitation sociale à Montréal

FÉVRIER 2025

Prévention de l'itinérance des
personnes im/migrantes à Montréal et
amélioration de leur accès aux
services : essentiel à la cohabitation
sociale

MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR :

Jill Hanley

Professeure titulaire à l'École de travail social de l'Université McGill et directrice
scientifique de l'Institut universitaire SHERPA, <https://sherpa-recherche.com/fr/>

Florence Bourdeau

Co-coordonnatrice, ROHMI (Regroupement des organismes en hébergement pour
personnes migrantes), <https://www.rohmi.ca/>

*Membres du Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance – Groupe de travail
sur l'immigration, <https://www.cqpi.ca/>*

- Calder, M.J., S. Richter, Y. Mao, K. Kovacs Burns, R. S. Mogale, and M. Danko. "International students attending Canadian universities: Their experiences with housing, finances, and other issues." *Canadian Journal of Higher Education* 46, no. 2 (2016): 92-110.
- Côté-Boucher, K., Lamarche, A., Cébron, C. (2024). *Itinérance, logement et migration précaire: nouveaux défis*. Dossier ÉRIQA et Médecins du monde. <https://eriqua.org/logementmigration/>
- de la Calzada-Calugay, R., & Hanley, J. (2024). Homelessness and housing insecurity among im/migrants in Canada: A scoping review. *Canadian Journal of Urban Research*, 33(1), 43-59.
- Forchuk, C., G. Russell, J. Richardson, C. Perreault, H. Hassan, B. Lucyk, and S. Gyamfi. "Family matters in Ontario: Understanding and addressing homelessness among newcomer families in Canada." *Canadian Journal of Nursing Research* 54, no. 1 (2022): 27-39.
- Hanley, J., Ives, N., Lenet, J., Hordyk, S. R., Walsh, C., Soltane, S. B., & Este, D. (2019). Migrant women's health and housing insecurity: an intersectional analysis. *International Journal of Migration, Health and Social Care*, 15(1), 90-106.
- Mensah, J., and D. Tucker-Simmons. "Social (In) justice and rental housing discrimination in urban Canada: The case of ethno-racial minorities in the Herongate community in Ottawa." *Studies in Social Justice* 15, no. 1 (2021): 81-101.
- Milaney, K., R. Tremblay, S. Bristowe, and K. Ramage. "Welcome to Canada: Why Are Family Emergency Shelters 'Home' for Recent Newcomers?." *Societies* 10, no. 2 (2020): 37.
- Polillo, A., and J. Sylvestre. "An exploratory study of the pathways into homelessness among of foreign-born and Canadian-born families: a timeline mapping approach." *Journal of Social Distress and Homelessness* 30, no. 1 (2021): 6-19.
- Service régional de l'itinérance. (2024-02-21). *Itinérance des personnes immigrantes à statut précaire, réfugiées et demandeuses d'asile: Constats et recommandations*. Direction des services généraux et des partenariats urbains, CIUSSS Centre-sud-de-l'île-de-Montréal.
- Silvius, R. "Work, social reproduction, the transnational household, and refugee resettlement: A Canadian case study." *Critical Sociology* 46, no. 2 (2020): 291-306.
- Société canadienne d'hypothèques et du logement. 2019. *Déterminer les besoins impérieux en matière de logement*. SCHL. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/recherche-sur-le-logement/les-besoins-imperieux-en-matiere-de-logement/determiner-les-besoins-imperieux-en-matiere-de-logement>
- St. Arnault, D., and N. Merali. "Refugee pathways out of homelessness in urban Alberta, Canada: Implications for social justice-oriented counselling." *Counselling Psychology Quarterly* 32, no. 2 (2019b): 227-245.
- Statistiques Canada. (2021). *Besoins impérieux en matière de logement du ménage privé*. Statistiques Canada. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=1230313

Walsh, C. A., Hanley, J., Ives, N., & Hordyk, S. R. (2016). Exploring the experiences of newcomer women with insecure housing in Montréal Canada. *Journal of International Migration and Integration*, 17, 887-904.